

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par

M. Serva, M. Acquaviva, M. Mathiasin, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani,
M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-
L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.